

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

CM2024/02/15/24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 9 février 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu les délibérations CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27, CM2023/04/14/45, CM2023/10/12/48, CM2023/07/13/28, CM2023/12/20/41 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre CM2020/07/20/09,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés,

Considérant qu'il convient, en conséquence de modifications, suppression et création de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la métropole du Grand Paris,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de modifier un poste de gestionnaire créé sous la référence MGP063 GEST011 de la délibération cadre, en ajoutant un niveau de recrutement dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grades de catégorie B de la filière administrative.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP050 CM011 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP050 CM0113.

Ce poste de chargé de mission économie circulaire et animation territoriale correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Promouvoir et développer l'économie circulaire,
- Gérer les projets : animation, suivi, évaluation et valorisation,
- Assurer les actions de veille et de communication,
- Expertise technique du secteur.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste de rédacteur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP093 GEST002 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial sous la référence MGP093 CM0114.

Ce poste de chargé de mission Coordination RH correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Superviser l'activité des gestionnaires RH et leurs apporter un soutien sur des dossiers et situations complexes,
- Être garant des opérations de paie et de la DSN,
- Assurer l'exécution des dépenses et des recettes sur le périmètre de la DRH,
- Participer au pilotage RH.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de communication digitale sous la référence MGP218 CM0115 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre le plan de communication digitale,

- Assurer la réalisation, le développement et la diffusion de l'information sur les supports web,
- Assurer une veille, alimenter et animer les réseaux sociaux,
- Couvrir les événements institutionnels et politiques pour effectuer des reportages photos ou vidéos,
- Participation à l'élaboration de campagnes digitales.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de responsable d'exploitation et infrastructure des Systèmes d'Information sous la référence MGP219 TECH014 correspondant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, grades de catégorie B de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Garantir le fonctionnement quotidien des SI,
- Assurer la gestion de l'exploitation, de l'infrastructure et du support aux utilisateurs,
- Piloter l'activité, les ressources et le budget,
- Piloter les prestataires.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission Evènements Culturels sous la référence MGP220 CM0116 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Apporter un appui au pilotage de la Manifestation internationale d'art contemporain dans le cadre de l'Olympiade culturelle,
- Participer à l'organisation d'évènements culturels portés par la Métropole,
- Mettre en place et assurer le suivi des festivals soutenus par la Métropole.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Attaché territorial	1
Rédacteur territorial	1
Total	2

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Attaché territorial	3
Ingénieur territorial	1
Technicien territorial	1
Total	5

PRÉCISE que le tableau des emplois comprend désormais 220 postes budgétaires et 212,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2024 et suivants de la Métropole.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.